

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-376-1103 du 15/01/07

CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT D'ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - SESSION 2007

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Sylvie GREPON tél. 04.42.91.72.13 - fax 04.42.38.73.45

Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours

Un concours externe de recrutement d'assistant(e)s de service social de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille pour la session 2007.

CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats doivent :

- remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- être titulaires du diplôme d'état d'assistante de service social ou remplir les conditions prévues à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social ;

INSCRIPTIONS :

Par Internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr rubrique : les métiers de l'éducation, concours de recrutement, inscription, non enseignants.

Du jeudi 18 janvier 2007 au jeudi 8 février 2007 à 17 heures.

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **de préférence en recommandé simple**, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureau 227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard **le vendredi 16 février 2007**, le cachet de la poste faisant foi.
- soit déposée à l'accueil du rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat. Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

L'épreuve orale d'admission aura lieu courant juin 2007.

Les candidat(e) s seront convoqué(e)s individuellement

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille